

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND VILLENEUVOIS**

---

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
14 OCTOBRE 2021**

## Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 00, présidée par M. Gérard REGNIER, 1<sup>er</sup> Vice-Président en l'absence de Monsieur le Président en déplacement au salon de l'Association des Communautés de France. Monsieur REGNIER prie les membres de l'assemblée de bien vouloir l'excuser.

Il remercie Monsieur FALCOZ, Maire de Laroque-Timbaut, pour l'accueil de ce conseil au sein de la salle Irène SCHOENER.

Il rappelle aux élus de bien vouloir indiquer, lors des votes contre et abstentions, les noms et prénoms au secrétaire de séance et de préciser s'ils votent également pour un de leur collègue dans le cadre d'une procuration.

*Etaient présents : MM. et Mmes AJON Bernard, BERNOU Pierre, BERTOMEU Serge, BORDERIE Jacques, BOTTEGA Josiane, BOUYSSONNIE Thomas (secrétaire de séance), CABAS Jean-Paul, CHAROLLAIS Gilles, CLERC Xavier, DA SILVA Cédric, DE BRONDEAU Chantal, DELLIAUX Anne, DOMINIQUE Jean-Max, FALCOZ Lionel, FEUILLAS Lionel, FORGET André, FRIEDRICHS Cyril, GILLET Christian, GROSJEAN Gilles, HOUSSIN Gilles, LAFAYE-LAMBERT Christiane, LAFOSSE Jean-Marie, LAVILLE Michel, LECOURT Corinne, LEVEQUE Catherine, MARS Xavier, MATHALOU Laurence, MOURGUES Pascal, PEREUIL Jean-Paul, PERIQUET Laurent, PLANTE Bertrand, PRELLON Christelle, PUDAL Jean-Pierre, REDON Jean, REGNIER Gérard (Président de séance), ROSIER Jean-Éric, ROUSSEAU Christian, SUPPI Patricia, TALOU Léopold, VAQUIER Béatrice, VENTADOUX Yvon*

*Etaient représentés : Mme Maëlle BLAZEJCZYK par M. Thomas BOUYSSONNIE, M. BRUNET André par M. Michel LAVILLE, M. Michel BRUYERE par M. PLANTE Bertrand, Mme Angélique CHARBONNIER par M. Pierre-Jean PUDAL, Mme Anne-Marie DAVELU CHAVIN par Mme Béatrice VAQUIER, Mme CHRISTEL DELESTRE par M. PERIQUET Laurent, M. Freddy GUEUDIN par M. Jean-Éric ROSIER, Mme Marie-Laure GRENIER par M. Christian GILLET, M. Jean-Pierre HUERGA par M. Bernard AJON, M. Frédéric LADRECH par M. Yvon VENTADOUX, M. Guillaume LEPERS par M. Gérard REGNIER, Mme Malika MESSAOUDI-LOUBET par M. Lionel FALCOZ, Mme Brigitte MOMBOUCHET par M. Jacques BORDERIE, Mme Hélène NICODEMO par M. Pascal MOURGUES, Mme Sylvie RONGIER par M. Xavier MARS, M. Guy Victor par M. Jean-Marie LAFOSSE, M. Samir ZIANI par M. Xavier CLERC*

*Etaient absents : MM. LALANNE Didier, SEUVES Jean-Pierre, Mme VIEIRA Maria De Lurdes*

*Effectif : 61 / Présents : 41 / Représentés : 17 / Absents : 3 / Nombre de voix : 58*

---

**Monsieur Thomas BOUYSSONNIE a été désigné secrétaire de séance**

-----

### **Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Président par délibération du 27 août 2020 pour l'année 2021**

Le Conseil est à jour dans l'examen des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations qui lui ont été attribuées.

-----

### **Compte-rendu de la dernière séance**

Le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire en date du 30 septembre a été adopté.

## ORDRE DU JOUR / DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*

### Délibération n° 133/2021

#### APPROBATION DU PACTE DE GOUVERNANCE

*Il sera rajouté, dans le document écrit du pacte de gouvernance, l'examen du compte-rendu des décisions prises par le Bureau Communautaire par l'assemblée délibérante.*

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

Décide,

**Avec 52 Voix POUR et 6 ABSTENTIONS**

*ABSTENTIONS : MM. PEREUIL, DA SILVA, LADRECH, VENTADOUX, FEUILLAS, MME LAFAYE-LAMBERT*

- 1°) **d'approuver** le projet de Pacte de gouvernance présenté en annexe au présent rapport.
- 2°) **de dire** que ce projet sera transmis aux communes membres de la CAGV pour la formulation d'un avis par leur Conseil municipal dans un délai de deux mois à compter de cette transmission
- 3°) **de dire** que l'absence de délibération dans ce délai de deux mois sera considérée comme une approbation tacite du projet

\*\*\*\*\*

### Délibération n° 134/2021

#### REACTIVATION DU DISPOSITIF D'URGENCE DE TELETRAVAIL DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID 19

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

Décide,

**À l'unanimité,**

**D'autoriser** la réactivation du dispositif temporaire de télétravail conformément aux dispositions du décret n° 2016-151 du 11 février 2016 en vue :

- ✓ de limiter la densité des agents dans les locaux tout en assurant la continuité du service public, dans le cas où le seuil d'alerte fixé à 50 pour 100000 cas serait atteint ;
- ✓ de dire que ce dispositif temporaire sera uniquement possible pour les agents dont les missions sont compatibles et ne s'en trouvent pas dégradées (les missions devront être précises et l'exécution contrôlable) dans la limite de 3 jours maximum par semaine ;
- ✓ de permettre la protection des agents vulnérables et ce, sans restriction de la quotité de fonctions par semaine, dans le cas où leurs missions sont éligibles au télétravail ;

- ✓ de permettre la continuité du service des agents en isolement **déclarés cas contacts** par la CPAM lorsque les missions sont compatibles avec le télétravail ;
- ✓ de dire que ce dispositif pourra faire l'objet des ajustements nécessaires en lien avec l'évolution du contexte sanitaire et du contexte réglementaire.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 135/2021**

#### **ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LAROQUE-TIMBAUT POUR LA CREATION D'UNE MAISON FRANCE SERVICES**

##### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Ouï l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
Décide,  
**À l'unanimité,**

- 1°) **d'attribuer** à la commune de Laroque-Timbaut un fonds de concours destiné à participer au financement du projet de création d'une maison France Services ;
- 2°) **de fixer** le montant de ce fonds de concours à la somme de 10 000 € ;
- 3°) **de dire** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2021.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 136/2021**

#### **ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE CASSENEUIL POUR L'AMENAGEMENT ET LA RENOVATION DU VILLAGE VACANCES « LES 3 RIVIERES »**

##### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Ouï l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
Décide,  
**À l'unanimité,**

- 1°) **d'attribuer** à la commune de Casseneuil un fonds de concours destiné à participer au financement du projet d'aménagement et de rénovation du village vacances « Les 3 Rivières » ;
- 2°) **de fixer** le montant de ce fonds de concours à la somme de 15 000 € ;
- 3°) **de dire** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2021.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 137/2021**

#### **APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE L'OFFICE DE TOURISME DU GRAND VILLENEUVOIS**

##### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Ouï l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,  
Décide,  
À l'unanimité,

**D'approuver le rapport d'activités 2020 de l'EPIC Office de Tourisme du Grand Villeneuvois.**

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 138/2021**

**DECISION MODIFICATIVE N° 2**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Oui l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
Décide,  
**Avec 55 voix POUR et 3 ABSTENTIONS**

*ABSTENTIONS : MM. DA SILVA, LADRECH ET VENTADOUX*

**D'approuver la décision modificative n° 2 par chapitres.**

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 139/2021**

**APPLICATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES SUR LE TERRITOIRE DE LA CAGV SELON LE MODE DE COLLECTE PAP OU PAV**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Oui l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
Décide,  
**À l'unanimité,**

**1°) d'appliquer un taux de TEOM par zone en fonction du mode de collecte :**

- Zone 1 - collecte en Porte A Porte (PAP) : Taux 11,96 %.
- Zone 2 - collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV) : Taux : 8,55 %.

**2°) de transmettre aux services des impôts un fichier retraçant la liste des locaux qui subiront un changement de taux selon ce nouveau zonage.**

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 140/2021**

**EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR L'EXERCICE 2022**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Oui l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
Décide,

**Avec 57 voix POUR et 1 ABSTENTION**

**ABSTENTION : M. FEUILLAS**

**De décider d'exonérer, pour l'année 2022, de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, les locaux commerciaux suivants :**

SCI du Blanchou (AUTO CARAMBOLAGE 47)	« Blanchou »	Allez-et-Cazeneuve
SCI LCDG (EQUIP'AUTO 47)	« Rioms »	Allez-et-Cazeneuve
LIVRADE AUTO 47	« Lasclottes »	Allez-et-Cazeneuve
SCI SCCL (Serge COMIN)	« Las Tres Peyres »	Allez-et-Cazeneuve
SCI DES PLATANES (Lionel BARBES)	« Monplaisir »	Allez-et-Cazeneuve
SCI MAG BIAS (GIFI)	« Capel »	Bias
GIGA (GIFI)	« Ponservat Est »	Bias
SCI DU BORDELAIS (VILLENEUVE AUTOMOBILE)	384, avenue de Bordeaux	Bias
CENTRE COMMERCIAL AUCHAN	« Ponservat »	Bias
BUT	« Broval » 5065, avenue de Bordeaux	Bias
POINT P (SA BMSO)	1230, avenue de Bordeaux	Bias
Garage LABROUSSE	21 route de Favols – Grand camp	Bias
Sté AJB MODE (magasin GEMO)	735, Route de Bordeaux	Bias
S.A. MEUBLES BERTRAND	« Paren » Route de Bordeaux	Bias
MAISONS DU MONDE	1075, avenue de Bordeaux	Bias
LIDL	Ponservat –D 911	Bias
SCI MIREILLE (Jacques ACOSTA)	ZA du Mayne	Casseneuil

M. Jean-Paul GAUBAN (Sté GAIA-CMGO)	«Plaine de Roc »	Le Lédats
M. Jean-Paul GAUBAN (Sté LOCATLAS)	« Plaine de Roc »	Le Lédats
SYST'AM	ZAE de Campagnac Route de Casseneuil	Le Lédats
CI 47 BENNES DELORME	Z.I. de Campagnac	Le Lédats
SCI GRAPHIS (PUBLITISS)	Z.I. de Campagnac	Le Lédats
M. Guy BERNARD-PEYRAT	« Las Nauzettes » Campagnac	Le Lédats
GROUPE LGA	« Lacombe »	Le Lédats
SCI LA SIEUTAT (3 M C)	Z.I. de Campagnac	Le Lédats
HEBRAS GARCIA	Bourgade haute	Pujols
INTERCARO (SA BMSO)	« Les 3 Mulets »	Pujols
POINT P (SA BMSO)	Rue des Vignes	Pujols
MIROITERIE BALL	« Côte de Laudie»	Pujols
Ets MASSOU	Le Bourg	St-Antoine de Ficalba
SOCIETE DALBY	Bousquet – RN 21	St-Antoine de Ficalba
M. Leny GONZALEZ (ancien local GETTO)	3 impasse André Perrier	Ste-Livrade-sur-Lot
M <sup>me</sup> Pierrette CANAC (ancienne quincaillerie)	11, rue Baronne	Ste-Livrade-sur-Lot
Garage Jérôme GEORGÉ	9035, Route de Villeneuve	Ste-Livrade-sur-Lot
Pépinières Viticoles GENTIÉ	« Guide »	Ste-Livrade-sur-Lot
SARL GDV AUTO	ZAC de Nombel	Ste-Livrade-sur-Lot
SAS MULTI LAVAGES	ZI Rossignol	Ste-Livrade-sur-Lot
SA CONRAD	23, Avenue René Bouchon	Ste-Livrade-sur-Lot
SA COELHO	« Labrugne » Route du Rogas	Ste-Livrade-sur-Lot
RAYNAL et ROQUELAURE	9, rue des Silos	Ste-Livrade-sur-Lot
Ets BERGONNIÉ (PRO PNEUS)	9006 B Av. Jacques Bordeneuve	Ste-Livrade-sur-Lot
SCI MJP IMMO (MONJALES Matériaux)	« Le Sautoul » Route de Casseneuil	Ste-Livrade-sur-Lot
SCI SAINT-MARTIN	Impasse André Perrier	Ste-Livrade-sur-Lot
SARL GIUDICELLI (ELECTRONIC-CONFORT)	2, Avenue René Bouchon	Ste-Livrade-sur-Lot
Garage MARTY	2 ter, Avenue René Bouchon	Ste-Livrade-sur-Lot
SCI KIBOU (INTERMARCHÉ)	«Parrou » Route de Villeneuve	Ste-Livrade-sur-Lot
Ebénisterie AMERICI	29 et 42 Rue d'Agen	Villeneuve-sur-Lot
SCI MAG VILLENEUVE (GIFI)	ZAC de Parasol	Villeneuve-sur-Lot
CONFORAMA	ZAC de Parasol	Villeneuve-sur-Lot
SARL VILLOT (magasin NOZ)	Rue M. Filhol ZAC de Parasol	Villeneuve-sur-Lot
SCI LA SALANQUETTE (association EMMAÜS)	Rue M. Filhol ZAC de Parasol	Villeneuve-sur-Lot
M. Jean-Pierre CAMBOU	9003 Las Piétat – Route de Paris	Villeneuve-sur-Lot
SCI PLAISANCIERE	Plaisance – Route de Paris	Villeneuve-sur-Lot

SAS VILLENEUVE DISTRIBUTION	621, Rue Henry Rol-Tanguy	Villeneuve-sur-Lot
SAS VILLENEUVE DISTRIBUTION	9007, Rue Henry Rol-Tanguy	Villeneuve-sur-Lot
SAS VILLENEUVE DISTRIBUTION	5038, Rue Marcelle Cavailé	Villeneuve-sur-Lot
SAS VILLENEUVE DISTRIBUTION	9005, Rue Marcelle Cavailé	Villeneuve-sur-Lot
SAS VILLENEUVE DISTRIBUTION	9018, Rue Marcelle Cavailé	Villeneuve-sur-Lot
SNC LES RIVES DU LOT	9001, Rue Anne Marie Robinet	Villeneuve-sur-Lot
M. Jean-Paul GAUBAN (INK PRINT SHOP)	7 et 9 rue du Général Blaniac	Villeneuve-sur-Lot
M <sup>me</sup> Claudine GAUBAN (ARA AUTOMOBILE)	46 rue Victor Michaud	Villeneuve-sur-Lot
SCI NOUVELLE ZAC (ABSR ROULEAU)	Rue Georges Charpak	Villeneuve-sur-Lot
CHAUSSON MATERIAUX	ZI de Glady - Cami de Pastourel	Villeneuve-sur-Lot
Sté SAS CARRÉ (GAMM VERT)	Lieu-dit Glady – Route de Bordeaux	Villeneuve-sur-Lot
SCI LAGES IMMOBILIER	Rue Georges Charpak	Villeneuve-sur-Lot
SAS ESL (SOCIETE TRANSPORTS FRIGORIQUES VILLENEUVOIS)	Barbes-Est ZAC du Villeneuvois	Villeneuve-sur-Lot
SAS PANOFRANCE	Rue Ampère	Villeneuve sur Lot
SCI JUAN III (CATARINO)	9005 rue Henri Barbusse	Villeneuve-sur-Lot
SCI JUAN III (CATARINO)	291 Avenue du Général de Gaulle	Villeneuve-sur-Lot
SCI La Houle (CATARINO)	9045 Rue Henri Barbusse	Villeneuve-sur-Lot
MM. Jean-Luc et Xavier MARCHI	2, rue Darfeuille	Villeneuve-sur-Lot
LIDL	Avenue de Fumel	Villeneuve-sur-Lot
SCI ICARE (M. Eric VANNIER)	33, rue de Bordeaux	Villeneuve-sur-Lot
SARL LVE MATERIEL	9088, Rue Henri Le Chatelier	Villeneuve-sur-Lot
SCI IL YOU	1 avenue d’Agen	Villeneuve-sur-Lot
DSR PEINTURE & DECO	12, rue Henri Rol Tanguy	Villeneuve-sur-Lot

\*\*\*\*\*

### Délibération n° 141/2021

#### DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE L'ANCIEN COMPTABLE DE LA CAGV

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Oùï l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
Décide,  
À l'unanimité,

- 1°) De donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse formulée par Monsieur Patrick DIOT, ancien comptable de la CAGV, par lettre du 23 août 2021
- 2°) De dire que cette décision sera notifiée à Monsieur le Trésorier de Villeneuve-sur-Lot.

\*\*\*\*\*

### Délibération n° 142/2021



**CAMPUS : CONTRAT ETUDIANT ET SES ANNEXES**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Ouï l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
Décide,  
**À l'unanimité,**

**D'approuver** le contrat d'accueil et d'accompagnement qui lie l'étudiant au Campus, ainsi que ses annexes (charte informatique, règlement intérieur, règlement d'admission).

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 143/2021**

**AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE ET PROJET DE MODIFICATION STATUTAIRE**  
**PRISE DE PARTICIPATION DANS LA SAS LOT ET GARONNE DEVELOPPEMENT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Ouï l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
Décide,  
**Avec 55 Voix POUR**

MM. LEPERS, BORDERIE et BOUYSSONNIE n'ont pas pris part au vote.

- 1°) d'approuver** le projet d'augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription de la SEM 47 pour un montant de 749 537,50 euros par émission de 24 575 actions nouvelles de 30,50 euros de valeur nominale au prix unitaire de 61 euros (soit avec une prime d'émission de 30,50 euros) et d'habiliter notre représentant à l'assemblée générale des actionnaires de la SEM 47 à porter un vote favorable à l'approbation de cette augmentation de capital ;
- 2°) d'approuver** la participation du Grand Villenuevois à cette augmentation de capital pour un montant de 49 959 euros (QUARANTE NEUF MILLE NEUF CENT CINQUANTE NEUF €) correspondant à la souscription de 819 actions émises au prix de 61 euros, à libérer intégralement à la souscription, ce qui portera la participation du Grand Villenuevois en capital, après réalisation de l'augmentation de capital, à 36 417 euros correspondant à 1 194 actions ;
- 3°) d'inscrire** cette dépense au budget,
- 4°) d'approuver** le projet de modification statutaire de la SEM 47 portant, notamment, sur son objet social, son capital social et la structure de ses organes dirigeants, laquelle modification des statuts sera conditionnée à la réalisation de l'augmentation de capital précitée ;
- 5°) d'approuver** le projet de pacte d'actionnaires de la SEM 47 et sa signature par l'Agglomération du Grand Villenuevois dans le contexte de la procédure d'augmentation de capital de la SEM ;

- 6°) **d'habiliter** notre représentant à l'assemblée générale des actionnaires de la SEM 47 à porter un vote favorable à l'approbation de ce projet de modification statutaire et aux résolutions qui en résultent à l'exception de la résolution relative à l'ouverture du capital aux salariés ;
- 7°) **d'approuver** le projet de convention « Pacte d'actionnaires de la SEM 47 » dont le Grand Villeneuvois sera signataire,
- 8°) **d'approuver** le projet de prise de participation de la SEM 47 au capital de la SAS « Lot et Garonne Développement » à constituer pour le portage d'opérations immobilières à usage artisanal, commercial, tertiaire et industriel et accessoirement de logements, pour un montant d'un million cinq cent mille euros (1 500 000 €) sur un capital total de trois millions et d'habiliter notre représentant à l'assemblée générale des actionnaires le cas échéant à porter un vote favorable pour approuver la constitution de la filiale SAS et la signature consécutive d'un pacte d'actionnaire à signer par la SEM 47 avec les co-actionnaires de la filiale SAS sur la base du projet de pacte annexé aux présentes ;
- 9°) **de donner** tous pouvoirs à Monsieur le Président pour exécuter cette délibération et, notamment, signer le bulletin de souscription, faire libérer les fonds et plus généralement faire le nécessaire.
- 10°) **d'autoriser** notre représentant à accepter tout mandat qui pourrait lui être confié au sein de la SEM 47.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 144/2021**

#### **ADOPTION ET SIGNATURE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE AVEC LES COMMUNAUTES DE COMMUNES DE LOT ET TOLZAC, FUMEL VALLEE DU LOT ET BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD**

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Où l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
Décide,  
**À l'unanimité,**

- 1°) **d'adopter** le Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE) conformément à l'exposé qui précède ;
- 2°) **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ce contrat et tous les documents afférents ;
- 3°) **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'évolution du CRTE durant sa durée de validité.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 145/2021**

#### **LANCEMENT D'UNE ETUDE/DIAGNOSTIC DU RESEAU LECTURE PUBLIQUE DE LA CAGV EN PREFIGURATION DE LA SIGNATURE D'UN CONTRAT TERRITOIRE LECTURE INTERCOMMUNAL, DESIGNATION DU BUREAU D'ETUDES ET DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Où l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

Décide,

**À l'unanimité,**

- 1°) **d'approuver** la réalisation d'une étude portée à la fois par la CAGV et la DRAC ayant pour objet de dresser un bilan de la lecture publique mise en œuvre sur le territoire communautaire et d'entrevoir les perspectives d'un Contrat Territoire Lecture en 2022,
- 2°) **d'approuver** après consultation et sélection le choix du bureau d'études ENEIS by KPMG pour mener à bien cette étude pour un montant de 29 925 € HT,
- 3°) **de demander** une subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle Aquitaine de 20 000 €,
- 4°) **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- 5°) **de dire** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2022.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 146/2021**

**LANCEMENT D'UNE ETUDE VISANT A LA MISE EN PLACE D'UNE OPERATION DE  
REVITALISATION DU TERRITOIRE INTERCOMMUNALE DANS LE CADRE  
DU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Où l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

Décide,

**À l'unanimité,**

- 1°) **d'approuver** la réalisation d'une étude portée à la fois par la CAGV et la ville de Sainte-Livrade-sur-Lot ayant pour objet la mise en place d'une ORT multi-sites à l'échelle de la CAGV,
- 2°) **de demander** une subvention au département, gestionnaire des fonds dédiés au programme Petites Villes de Demain, à hauteur de 50% du montant du diagnostic global et de 50% du volet ciblé sur Sainte-Livrade,
- 3°) **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- 4°) **de dire** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2022.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 147/2021**

**RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT  
DE LA VALLEE DU LOT (SMAVLOT47)**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Ouï l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,

**Prend acte du présent rapport du SMAVLOT 47.**

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 148/2021**

**RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DES 2 SEOUNE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Ouï l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,

**Prend acte du présent rapport d'activité 2020 du Syndicat Mixte du Bassin Versant des deux Séoune.**

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 149/2021**

**RAPPORTS D'ACTIVITE 2020 DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MASSE LAURENDANNE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Ouï l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
Décide,  
À l'unanimité,

**Prend acte du présent rapport d'activité 2020 du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Masse Laurendanne.**

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 150/2021**

**ACQUISITION DE LA PARCELLE HP 85 EN PARTIE, RUE DES ACACIAS SUR  
LA COMMUNE DE VILLENEUVE SUR LOT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Ouï l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
Décide,  
À l'unanimité,

- 1°) d'acquérir une partie de la parcelle HP 85 à Villeneuve sur, d'une superficie de 25 m<sup>2</sup> pour la somme de 625 €,**

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 151/2021**

**RAPPORT 2020 DU SYNDICAT EAU 47 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Oui l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,

Prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement établi par le Syndicat EAU 47 pour l'exercice 2020. Ce dernier sera mis à la disposition du public par voie d'affichage dans les 15 jours qui suivent sa présentation.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 152/2021**

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2020 DU DELEGATAIRE DE L'ASSAINISSEMENT – AGUR**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Oui l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'activité 2020 de l'entreprise AGUR, délégataire de l'assainissement.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 153/2021**

**RAPPORT 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Oui l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
Décide,  
À l'unanimité,

- 1°) d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020,
- 2°) de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- 3°) de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),
- 4°) de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 154/2021**

**RAPPORT 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Où l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
Décide,  
**À l'unanimité,**

- 1°) **d'adopter** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2020,
- 2°) **de transmettre** aux services préfectoraux la présente délibération,
- 3°) **de mettre** en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),
- 4°) **de renseigner** et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 155/2021**

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION HORIZON VERT ET  
DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES ACTIONS THEMATIQUES**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Où l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
Décide,  
**À l'unanimité,**

- 1°) **d'autoriser** la signature de la convention de partenariat jointe par Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président élu à la collecte et la valorisation des déchets ménagers
- 2°) **d'autoriser** le versement de la somme susmentionnée au bénéfice de l'association Horizon Vert,

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 156/2021**

**COLLECTE DES ORDURES MENAGERES : EXCLUSION DE CERTAINES  
ZONES INDUSTRIELLES DU PERIMETRE DE COLLECTE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Où l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
Décide,  
**À l'unanimité,**

- 1°) **de décider d'exclure** du périmètre de collecte des déchets ménagers et assimilés les zones industrielles suivantes :

- la **Zone de La Boulbène** dont le périmètre est composé des rues Alfred Nobel, Louis Ducos de Hauron et d'une partie de la rue Paul Sabatier
- la **Zone du Rooy** dont le périmètre est composé des rues Labourdette, Denis Papin, Ampère
- la **Zone de Rebel** dont le périmètre est composé des rues Henri Le Chatelier et Parc des Princes
- la **Zone de la Barbière** dont le périmètre est composé des rues Paul Langevin, Nicolas Leblanc et d'une partie de la rue Paul Sabatier
- la **ZAC du Villeneuvois** dont le périmètre est composé de la rue Georges Charpak

2°) de dire que les locaux situés dans les zones ci-dessus définies seront exonérés en conséquence du paiement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à l'exception des locaux suivants :

#### Zone de La Boulbène

REFERENCE PARCELLAIRE	RUE	USAGE	TAUX
DR 311	RUE PAUL SABATIER	LYCEE PROFESSIONNEL	11.96 %

#### Zone du Rooy

REFERENCE PARCELLAIRE	RUE	USAGE	TAUX
DV 57	RUE DENIS PAPIN	EGLISE EVANGELIQUE	11.96 %
DV 3	RUE DENIS PAPIN	HABITATION	11.96 %

#### Zone de Rebel

REFERENCE PARCELLAIRE	RUE	USAGE	TAUX
DM 1	RUE HENRI LE CHATELIER	HABITATION	11.96 %
DM 280	RUE HENRI LE CHATELIER	HABITATION	11.96 %
DM 3	RUE HENRI LE CHATELIER	HABITATION	11.96 %

#### Zone de la Barbière

REFERENCE PARCELLAIRE	RUE	USAGE	TAUX
DR 383	RUE PAUL LANGEVIN	LOCAL COMMERCIAL AVEC COLLECTE	11.96 %
DR 384	RUE PAUL LANGEVIN	LOCAL COMMERCIAL AVEC COLLECTE	11.96 %
DR 385	RUE PAUL LANGEVIN	LOCAL COMMERCIAL AVEC COLLECTE	11.96 %
DR 386	RUE PAUL LANGEVIN	LOCAL COMMERCIAL AVEC COLLECTE	11.96 %
DR 825	RUE PAUL LANGEVIN	LOCAL COMMERCIAL AVEC COLLECTE	11.96 %
DR 188	RUE PAUL LANGEVIN	LOCAL COMMERCIAL AVEC COLLECTE	11.96 %
DR 226	RUE PAUL LANGEVIN	LOCAL COMMERCIAL AVEC COLLECTE	11.96 %
DR 259	RUE PAUL LANGEVIN	LOCAL COMMERCIAL AVEC COLLECTE	11.96 %
DR 188	RUE PAUL LANGEVIN	LOCAL COMMERCIAL AVEC COLLECTE	11.96 %

#### Zac du Villeneuvois

REFERENCE PARCELLAIRE	RUE	USAGE	TAUX
CY 9	RUE GEORGES CHARPAK	LOCAL COMMERCIAL AVEC COLLECTE	11.96 %
CY 230	RUE GEORGES CHARPAK	LOCAL COMMERCIAL AVEC COLLECTE	11.96 %
CY 271	RUE GEORGES CHARPAK	LOCAL COMMERCIAL AVEC COLLECTE	11.96 %
CY 272	RUE GEORGES CHARPAK	LOCAL COMMERCIAL AVEC COLLECTE	11.96 %
CY 294	RUE GEORGES CHARPAK	LOCAL COMMERCIAL AVEC COLLECTE	11.96 %
CY 295	RUE GEORGES CHARPAK	LOCAL COMMERCIAL AVEC COLLECTE	11.96 %
CY 306	RUE GEORGES CHARPAK	LOCAL COMMERCIAL AVEC COLLECTE	11.96 %

<b>CY 307</b>	RUE GEORGES CHARPAK	LOCAL COMMERCIAL AVEC COLLECTE	11.96 %
<b>CY 309</b>	RUE GEORGES CHARPAK	LOCAL COMMERCIAL AVEC COLLECTE	11.96 %
<b>CY 310</b>	RUE GEORGES CHARPAK	LOCAL COMMERCIAL AVEC COLLECTE	11.96 %
<b>CY 311</b>	RUE GEORGES CHARPAK	LOCAL COMMERCIAL AVEC COLLECTE	11.96 %
<b>CY 312</b>	RUE GEORGES CHARPAK	LOCAL COMMERCIAL AVEC COLLECTE	11.96 %
<b>CY 313</b>	RUE GEORGES CHARPAK	LOCAL COMMERCIAL AVEC COLLECTE	11.96 %
<b>CY 314</b>	RUE GEORGES CHARPAK	LOCAL COMMERCIAL AVEC COLLECTE	11.96 %
<b>CY 315</b>	RUE GEORGES CHARPAK	LOCAL COMMERCIAL AVEC COLLECTE	11.96 %
<b>CY 317</b>	RUE GEORGES CHARPAK	LOCAL COMMERCIAL AVEC COLLECTE	11.96 %
<b>CY 318</b>	RUE GEORGES CHARPAK	LOCAL COMMERCIAL AVEC COLLECTE	11.96 %

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 157/2021**

#### **MAITRISE BUDGETAIRE : REVISION DU TARIF DE LA REDEVANCE SPECIALE POUR LES DECHETS ULTIMES COLLECTES EN PORTE A PORTE DES LE 1ER JANVIER 2022**

##### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Où l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
Décide,  
À l'unanimité,

- 1°) **de convenir d'un avenant aux délibérations 102/2016 et 122/2017,**
- 2°) **de fixer un prix de collecte et traitement des ordures ménagères assimilées collectées en porte à porte au tarif de 0.093 € le litre comprenant les charges fixes (inclusion directe de la part forfaitaire),**
- 3°) **d'instaurer, à compter du 1er janvier 2022, la redevance spéciale pour l'élimination des déchets non ménagers prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales, dans les conditions fixées dans l'exposé qui précède,**
- 4°) **d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président élu à la collecte et la valorisation des déchets ménagers à signer tout document relatif à la redevance spéciale selon les conditions exposées précédemment.**

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 158/2021**

#### **AUTORISATION D'AMENAGEMENT DU RUISSEAU DE CAMBES AU LIEUDIT « CHATEAU DU ROOY » A VILLENEUVE-SUR-LOT ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR SON ENTRETIEN**

##### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Où l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
Décide,  
À l'unanimité,

- 1°) **d'autoriser la création de cet aménagement,**



2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à venir

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 159/2021**

**AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC (A.O.T.) : INSTALLATION  
D'OMBRIERES SUR LE PARKING DU CENTRE TECHNIQUE COMMUNAUTAIRE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Oùï l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
Décide,  
À l'unanimité,

- 1°) d'accepter la délivrance d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T.) à la société SOLVEO Energie telle qu'annexée au rapport,
- 2°) d'encaisser les recettes relatives à cette occupation au budget principal, fonction 812, nature 752,
- 3°) d'autoriser le Président à signer ladite Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T.), ainsi que toutes les pièces à intervenir à ce sujet

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 160/2021**

**AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC (A.O.T.) : INSTALLATION  
D'OMBRIERES SUR LE PARKING DU CENTRE AQUATIQUE DE MALBENTRE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Oùï l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
Décide,  
À l'unanimité,

- 1°) d'accepter la délivrance d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T.) à la société SOLVEO Energie telle qu'annexée au rapport,
- 2°) d'encaisser les recettes relatives à cette occupation au budget principal, fonction 4131, service PISC, nature 752,
- 3°) d'autoriser le Président à signer ladite Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T.), ainsi que toutes les pièces à intervenir à ce sujet

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 161/2021**

**CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) NOUVELLE AQUITAINE POUR LE PROJET  
DE REQUALIFICATION DES ILOTS DIJON ET GOUGET A VILLENEUVE-SUR-LOT  
DANS LE CADRE DE L'ACTION CŒUR DE VILLE.**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Où l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
Décide,  
**À l'unanimité,**

**D'autoriser Monsieur le Président de la CAGV à signer la convention avec l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.**

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 162/2021**

**AMENAGEMENT D'UNE VOIE VERTE A VILLENEUVE SUR LOT ENTRE LE BARRAGE DE VIREBEAU ET LE SITE COMMUNAL DE ROGE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Où l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
Décide,  
**Avec 57 Voix POUR et 1 ABSTENTION**

*ABSTENTION : M. LAFOSSE*

- 1°) **d'approuver** le projet de voie verte entre le barrage de Villeneuve-sur-Lot et le site de Rogé à Villeneuve-sur-Lot ;
- 2°) **d'approuver** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- 3°) **de solliciter** le Syndicat Vallée du lot, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Mairie de Villeneuve-sur-Lot, le programme LEADER et de tout autre organisme le cas échéant ;
- 4°) **de donner** pouvoir au Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération ;

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 163/2021**

**LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR UNE CONCESSION D'AMENAGEMENT - ILOTS GOUGET ET DIJON A VILLENEUVE-SUR-LOT ET CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'AMENAGEMENT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Où l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
Décide,  
**À l'unanimité,**

- 1°) **D'autoriser** Monsieur le Président à lancer la procédure de consultation pour le choix du concessionnaire qui aura en charge restructuration des îlots Dijon et Gouget,

2°) De créer une commission d'aménagement composée comme suit, Monsieur le Président étant membre de droit, soit de désigner les personnes suivantes :

**Titulaires :**

- Monsieur Gérard REGNIER
- Monsieur Gilles CHAROLLAIS
- Monsieur Thomas BOUYSSONNIE
- Monsieur Jean-Éric ROSIER
- Monsieur Xavier MARS

**Suppléant(e)s :**

- Madame Christelle PRELLON
- Madame Anne DELLIAUX
- Monsieur Cédric DA SILVA
- Monsieur Michel LAVILLE
- Madame Catherine LEVEQUE

3°) D'autoriser Monsieur le Président à engager la discussion avec les candidats après avis de la commission d'aménagement.

\*\*\*\*\*

La séance a été levée à 22 H 10

*Le Conseiller Communautaire,  
Désigné Secrétaire de Séance,*



Thomas BOUYSSONNIE

Les délibérations ont été télétransmises à la Sous-Préfecture le 21/10/2021

